

UEMOA : les Ministres du commerce plaident pour des accords commerciaux au service du développement et pour une reprise immédiate des négociations à l'OMC

Les ministres du commerce de l'UEMOA se sont réunis à Dakar en novembre dernier pour tenter d'harmoniser et de renforcer leurs politiques en vue de traduire leurs préoccupations de développement dans les différentes négociations commerciales dans lesquelles ils sont parties : négociations multilatérales à l'OMC et bilatérales à travers d'une part l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et l'Afrique de l'ouest, l'accord de partenariat avec les pays du Maghreb, et d'autre part l'ouverture au marché chinois.

Une déclaration a été adoptée par les Ministres à l'issue de la rencontre. Celle-ci circonscrit un certain nombre de préoccupations pendantes. Elle insiste particulièrement sur la filière coton, les négociations entre l'union et l'organisation mondiale du commerce (OMC), les négociations sur l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'ouest, sur la proposition du sommet sino-africain qui vient de se tenir à Beijing et sur la coopération avec le Maghreb. Ils ont par ailleurs invité les négociateurs politiques à accorder plus d'attentions à l'élaboration des modalités de mise en œuvre du mécanisme de sauvegarde spéciale obtenu par les pays les moins avancés (PMA) dans « le paquet de juillet » et à la définition des produits spéciaux devant bénéficier d'un traitement spécial et différencié. D'autres questions ont également été traitées dans la déclaration ; telles que l'élimination sans délai des entraves au commerce en vue d'améliorer l'environnement des échanges et de promouvoir le développement des activités de production dans l'union.

Relance de la filière coton et reprise des négociations

Le dossier coton a été depuis 2003 au centre de grands enjeux à l'OMC. L'un des principaux points qui sous-tendent les demandes africaines et/ou Brésiliennes ce sur ce dossier porte sur l'élimination effective des soutiens internes et de toute autre subvention distorsive dont continuent de bénéficier les producteurs des pays développés et qui constituent une véritable entorse aux normes de concurrence que fait prévaloir l'OMC. Sur ce dossier, les Ministres prennent « appui sur les modalités soumises au sous comité coton par les africains pour la réduction effective en vue de l'élimination des soutiens internes à la production cotonnière. »

Par ailleurs, il est demandé au Secrétaire général de l'OMC de dresser dans les plus brefs délais le bilan de l'aspect développement de la filière coton, en conformité avec le mandat qui lui a été confié par les Ministres à Hong Kong.

Du point de vue des négociations à l'OMC, un certain retard a été noté. De l'avis du Président du Comité de Négociations Commerciales (CNC), il n'y a pas eu « de progrès par rapport aux positions des membres depuis la suspension des travaux. » Sur ce, les Ministres ont lancé un vibrant appel aux pays membres de l'OMC en faveur d'une reprise immédiate des négociations commerciales multilatérales.

Sur les négociations APE avec l'union européenne

Les Ministres ont pris une position expresse sur ce dossier. Selon eux l'accent doit être mis sur la dimension développement de l'accord de partenariat. Le problème de la conception de l'APE constitue la véritable source de blocage à travers les négociations. L'UE qui dispose du monopole de la position dominante, a tendance à ne mettre l'accent que sur la dimension mercantiliste de l'APE, faisant ainsi abstraction à la plus grande préoccupation africaine du millénaire, qu'est le développement.

Une telle attitude appelle à des positions très concertées de la part des décideurs politiques. Sur ce point, les ministres du commerce de l'UEMOA ont donné mandat à la commission de l'UEMOA et au secrétariat exécutif de la CEDAO « à travailler de concert » pour la mise en œuvre effective de l'union douanière de la CEDEAO. Une telle réalisation doit selon eux être un préalable indispensable à toute ouverture du

marché à la concurrence des produits originaires de l'union européenne.

Les Etats membre de l'UEMOA doivent renforcer leur concertation. Les négociations sur les APE doivent être menées en parfait accord entre les différents pays de l'union. Ces derniers doivent refuser toute négociation séparée avec l'union européenne.

Pour être plus pragmatique et afin de mieux camper leur position sur la dimension développement de toute négociation avec l'UE, les pays de l'UEMOA appellent à la mise en place de ressources suffisantes pour « le financement des ajustements nécessaires aux économies de la région ». Selon M. El hadji Abdou Sakho, commissaire aux affaires politiques, fiscales, douanière et commerciales de l'UEMOA, certain pays comme la Tunisie ont été appuyés dans ce sens par l'UE. Les Etats de l'Afrique de l'ouest doivent eux aussi bénéficier de cette aide pour renforcer leur capacité et mettre à niveau leurs entreprises afin de faire face à la concurrence.

Dans une autre perspective, les Ministres sont revenus sur l'ouverture au marché chinois et sur l'accord de partenariat avec le Maghreb.

Ouverture au marché chinois et Accord de partenariat UEMOA- Maghreb

Le sommet sino-africain qui s'était tenu à Beijing les 4 et 5 novembre 2006 a donné une nouvelle allure aux rapports existants entre les deux parties. Au sortir de cette rencontre, une déclaration historique a été adoptée, dévoilant un plan d'action 2007-2009, visant à renforcer considérablement la coopération

(suite à la page 23)

Ces questions sont reléguées au niveau de la Task Force de Préparation Régionale (TFPR) qui n'est pas un organe de négociation mais un organe d'appui. Ceci laisse augurer de l'importance et des ressources qui sont accordées à cet aspect primordial pour l'Afrique de l'Ouest.

La revue a également constaté que les parties prenantes notamment la société civile et les autres acteurs non étatiques ne sont pas suffisamment informés du processus APE et qu'ils ne sont, par ailleurs, toujours pas convaincus de sa pertinence.

Tenant compte de tout ceci, on se serait attendu à ce que la nature de l'APE en tant qu'accord de libre échange entre une puissance commerciale et une zone composée en majorité de PMA, soit remise en question et que l'Afrique de l'Ouest conformément à la décision des ministres ACP à Port Moresby demande une révision du mandat de la CE. L'Afrique de l'Ouest s'est cantonné, dans sa conclusion, à la question des délais, un nouveau calendrier ambitieux pour mener à bien les nombreuses tâches de préparation liées à la négociation ainsi qu'à l'achèvement des négociations elles mêmes a été élaboré. Un délai de prolongation de trois ans a été demandé à cet effet.

Les critères d'appréciation qui ont menés à la détermination de ce délai n'ont pas tenu compte de la faisabilité ou des critères de développement comme l'avaient décidés les ministres ACP, ils ont été, de notre point de vue, basés sur la seule appréciation du caractère acceptable du délai. Certaines délégations telles que le Nigeria avaient cependant désiré obtenir une prolongation d'au moins 5 ans.

UEMOA : les Ministres du commerce ...

(suite de la page 18)

Chine-Afrique. Le président chinois avait dans son discours d'ouverture décidé de doubler d'ici 2009 l'aide octroyée en 2006, d'accorder 3 milliards de dollars de prêts préférentiels et 2 milliards de dollars de crédits préférentiels à l'Afrique dans les 3 prochaines années, de créer un fond spécial de 5 milliards de dollars pour encourager les entreprises chinoises à investir en Afrique et d'annuler la dette des pays africains pauvres et très endettés ayant des relations diplomatiques avec la Chine.

De telles opportunités ne laissent pas indifférents les Ministres du commerce de l'UEMOA. Ils entendent les saisir et ont donné dans ce sens mandat à la commission pour « entreprendre les démarches nécessaires au renforcement des relations économiques et commerciales entre la Chine et l'UEMOA ». Ils engagent également l'organe suprême de l'union à prendre les dispositions appropriées en vu de la conclusion d'un accord commercial et d'investissement ainsi que sur le droit d'établissement.

Par ailleurs pour ce qui est du Maghreb, les Ministres souhaitent que les négociations soient poursuivies avec le Maroc et l'Algérie afin de parvenir à la signature d'un accord. Selon le commissaire Sakho, « il est prévu une zone de libre échange avec l'Algérie et à terme, l'élaboration d'une liste de produits qui seront éligibles ».

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah

Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye

et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Rokhayatou Ndiaye Mèguida

Adresse : B.P. 3370 Dakar, Sénégal

Tél : (221) 821-70-37 - Fax : (221) 822-26-95

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de *PASSERELLES*, *BRIDGES*, *PUENTES* et *PONTES* sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodev).